

L'an deux mille vingt-deux et le dix février à 20 Heures 30, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LAGARDERE, Maire.  
La convocation était du 25 Janvier 2022.

**PRESENTS** : ANTOINE Véronique, BERNARD Catherine, CLOCHER Romain  
DUCASSE Valérie, DUCOS Didier, GARBUIO François, LAFARGUE Christophe,  
LESPEDES Jean-Luc TORREGARAY Alice.

**EXCUSES** : /

**Secrétaire de séance** : Romain CLOCHER.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si chacun a pris connaissance du Compte rendu de la dernière séance en date du 07 Décembre 2021 qui leur a été envoyé. Il demande également si des observations sont formulées ou si le compte rendu peut être approuvé. Le Conseil Municipal unanime approuve le dernier compte rendu.

### **-001- COMPTES DE L'EXERCICE 2021 :**

Monsieur Le Maire rappelle que les deux premiers points de l'ordre du jour de cette réunion concernaient la présentation du Compte de Gestion et du Compte Administratif de 2021. La restructuration des Services Comptables a empêché la délivrance du Compte de Gestion dans les délais habituels, il convient donc d'attendre d'avoir les éléments.

### **-002- PROJETS 2022 :**

#### **TRAVAUX :**

Les divers projets ou dossiers en cours sont évoqués pour faire un point de la situation.

#### **Maison PONS :**

Monsieur Le Maire donne le compte rendu des derniers échanges avec le propriétaire, ce dernier assure qu'il veut vendre mais il ne connaît toujours pas le prix qu'il va en demander.

Le seul élément dont la commune dispose est l'évaluation du SIPHEM d'un montant de 280 000. 00 €.

Si le dossier de vente se concrétise, il convient avant de s'engager, d'avoir la certitude qu'un bailleur social veut bien prendre le relais pour mener l'opération car la commune n'a pas les moyens financiers car elle doit également mener de front d'autres dossiers.

#### **Chemin de David :**

La construction des trois maisons, au lieu-dit « Mativet » implique une circulation plus importante sur le chemin, il convient d'étudier la possibilité de mettre en place un revêtement sur environ 200 ml. Des devis seront demandés à l'entreprise retenue par la Communauté de Commune pour la commande groupée des travaux de voirie ainsi qu'à l'entreprise MALANDIT. Une estimation des travaux se porte à environ 8 000.00 €.

#### **Eclairage Public :**

Le SDEEG a réactualisé notre demande le devis établi en 2021, pour le passage de l'éclairage public en LED, le devis s'élève à 8 095.62 HT avec une partie subventionnable de 7 566.00 € qui ne comporte pas la maîtrise d'œuvre du SDEEG,

Au niveau de ces travaux et comme convenu, une demande de subvention auprès de l'Etat a été déposée par la Mairie, il ne s'agit pas du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) comme initialement prévu au taux de 50 % du H.T, la Préfecture n'ayant pas d'enveloppe sur 2022 ; mais d'un dossier Dotation Equipement Territoires Ruraux ( DETR) déposé à ce jour mais qui ne prévoit pour 2022 qu'une aide de 30 % du H.T.

### **Autres dossiers de Travaux :**

**Peinture Façades Salle Communale** : Les travaux de réfection des peintures des façades de la Salle Communale sont chiffrés. François GARBUIO a rencontré sa voisine qui est volontaire pour travailler sur la fresque murale si ce projet est validé. Les devis seront acceptés.

**Eclairage Abribus du Bourg Nord** : Il convient d'étudier la pose d'un éclairage comme pour l'abribus de Liette.

**Eglise et Cimetière** : L'écoulement des eaux de pluie de la toiture de l'église pose problème au niveau de l'entrée du cimetière, la mise en place d'un caniveau qui rejoint la grille d'écoulement du robinet sera étudiée.

**Chemin des Cornes** : La partie centrale du chemin des cornes est à reprendre car en très mauvais état.

**Repas à la Population** : Il est évoqué la possibilité d'organiser un repas communal, et d'offrir un cadeau aux anciens qui pourrait être amené par les enfants de la commune.

### **DOSSIER SUBVENTION FDAEC 2022 :**

Au niveau de la subvention FDAEC, et en fonction du montant du devis des entreprises de Travaux Publics pour la voirie de « Mativet », il est possible d'envisager de grouper pour 2022, les travaux de Voirie et du changement de l'Eclairage Public pour bénéficier d'un taux d'au moins 50% des dépenses ; il faudra alors annuler le dossier DETR sur l'Eclairage Public.

Le changement des menuiseries du Logement et de la Mairie est suggéré dans le cas où le montant des travaux inscrits ne permet pas de bénéficier de l'intégralité du Fonds, mais ce ne sera pas le cas, si on part sur le cumul des deux dossiers.

La pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des Bâtiments Communaux notamment sur le Local Technique est abordée. Il convient de se rapprocher du SIPHEM pour avoir des éléments car ils peuvent conseiller sur ce sujet.

### **TERRAINS COMMUNAUX :**

Plusieurs hypothèses s'offrent à la commune pour les terrains communaux situés à l'angle de la route de « Liette » à savoir :

- Vendre les terrains pour solder le prêt qui reste à courir sur 10 ans au taux de 4 % et souscrire un nouveau prêt pour un autre projet.
- Vendre qu'une partie pour obtenir une rentrée de trésorerie et envisager la construction d'un gîte sur l'autre partie, la gestion pourrait être confiée aux gîtes de France

- Lancer un projet original avec un logement en autogestion avec une maison autonome et une partie logement pour une personne seule

Pour le gîte il doit y avoir des contraintes, mais il peut y avoir également des aides financières importantes si on appuie sur les économies d'énergie.

Monsieur Le Maire propose que chacun travaille sur ce dossier avec le projet qui lui semble le meilleur et de fixer une réunion dans trois mois pour en parler.

### **-003- PROCEDURE CHEMIN RURAUX :**

#### **CHEMIN de PICHAUD :**

Monsieur Le Maire informe que l'enquête publique relative à l'aliénation du Chemin Rural mitoyen avec ANTAGNAC dit de « Pichaud » sur COURS LES BAINS et de « Rhode » sur ANTAGNAC est terminée, aucune observation n'a été formulée sur l'une ou l'autre des deux communes.

Monsieur Le Maire donne lecture du rapport du Commissaire Enquêteur, Monsieur BARBOT, qui présente un avis favorable.

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour connaître la suite à donner pour ce chemin. Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à la vente de l'emprise concernée au GF de « Martichot ».

#### **OUVERTURE D'UN NOUVEAU CHEMIN :**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il reste la procédure concernant l'acquisition de nouvelle emprise et la création du nouveau chemin pour clôturer ce dossier. Le Conseil Municipal est favorable pour lancer l'enquête publique et toute la procédure concernant cette dernière étape.

### **-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

#### **DEBAT SUR LE PADD REACTUALISE:**

Monsieur le Maire fait un historique sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, en cours d'élaboration.

Comme indiqué à l'ordre du jour de cette séance, il convient d'ouvrir un débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable réactualisé version 03.2022. Chaque Conseiller a été destinataire du document qui a été envoyé par la Mairie dès réception.

**Le débat a été mené, chacun ayant pu s'exprimer, il en ressort les éléments ci-après rapportés.**

**Le Conseil Municipal a souhaité mettre l'accent sur ce que nous appellerons des incohérences par rapport à l'Identité Bazadaise, notion à laquelle nous sommes attachés.**

**L'expérimentation d'habitats atypiques :** n'est pas conforme à l'Identité Bazadaise, nous souhaiterions voir ce type d'habitat réservé aux professionnels du tourisme dans le cadre de leur activité.

**Les dents creuses :** Beaucoup d'habitants ont fait le choix de vivre sur des grands terrains. La division parcellaire représente pour beaucoup une concentration de maisons sur de petits espaces avec tous les conflits envisageables.

**Les alternatives à la voiture :** On ne peut se passer de la voiture dans nos zones rurales. La priorité pour y remédier est une relocalisation des emplois.

**Les énergies nouvelles :** La forêt fait partie de notre patrimoine. La couper pour y installer du photovoltaïque nous paraît aberrant. Nous préférons comme supports les friches industrielles et les bâtiments publics.

**Le Travail à Domicile :** Un artisan, hors centre bourg, ne peut à ce jour ajouter une pièce à sa maison pour y exercer son activité professionnelle.

**Les Circuits Pédestres :** Partager notre patrimoine naturel par la création et l'entretien de nouveaux parcours nous paraît à valoriser.

**D'autres points, plus difficiles à traduire en termes règlementaires, nous paraissent importants.**

**L'irrigation est nécessaire** à l'implantation de nouveaux agriculteurs. Nous voulons rapprocher cela de la raréfaction de l'eau potable.

**Les constructions actuelles subissent de plus en plus les mouvements de terrains** argilo-calcaires sept dossiers de demande de reconnaissance de Catastrophe Naturelle en 2021 sur notre commune. Aucune indemnisation possible.

**L'office de Tourisme lieu unique** de promotion des richesses. Le terme unique empêche-t-il une commune de mener des campagnes de valorisation, à son initiative ?

**Le Conseil Municipal a souhaité relever ces points dont certains devraient pouvoir trouver une réponse dans l'établissement des dispositions règlementaires. Le Conseil Municipal trouve positive la démarche de réécriture du Projet d'Aménagement de de Développement Durable.**

**La tenue de ce débat sera matérialisée par une délibération à laquelle le Projet d'Aménagement et de Développement Durable réactualisé dans sa version 03-2022 sera annexée.**

#### **-005- QUESTIONS DIVERSES :**

##### **COMICE AGRICOLE 2022 :**

Christophe LAFARGUE donne le compte rendu de la dernière réunion relative à l'organisation du Comice Agricole 2022.

Il aura lieu à GRIGNOLS, le Samedi 20 Août 2022, des épreuves spécifiques auront lieu avant comme le Concours de Taille de Vigne prévu le 05 Mars à « Campôt », le Bûcheronnage date et lieu non défini soit MARIONS ou LERM ET MUSSET, un Concours d'épamprage de Vigne à GRIGNOLS.

Au cours de la Fête de la Ruralité, nouvelle dénomination sont prévus : concours de pâtisseries, Marché d'artisanat d'art, le salon du Livre sera associé à la journée.

Comme d'habitude la contribution financière des communes sera doublée soit 0.40 € par habitant, les communes sont également sollicitées pour réaliser un char et offrir des lots. Tous les bénévoles sont les bienvenus. Il convient de réfléchir au thème du char et à sa réalisation.

### **HISTOIRE LOCALE :**

Véronique ANTOINE, donne le compte rendu de sa visite à Bernard LAFARGUE, fils d'un ancien Maire de COURS LES BAINS, qui souhaite donner des documents et témoigner de la période de la Résistance. Son père a participé activement à ce mouvement sur la commune et lui en ayant beaucoup parlé, il souhaite être un relais de cette histoire locale et de la vie pendant cette période difficile.

Elle informe que le fonds documentaire est très intéressant et propose d'organiser une exposition avec le témoignage de Monsieur LAFARGUE qui est favorable à cette démarche. Il conviendrait d'y associer la petite fille de l'ancienne habitante de « La Rode » surnommée « La Russe », si cette dernière le veut bien.

Veronique ANTOINE fait appel à des élus volontaires car seule elle ne peut et ne souhaite entreprendre l'organisation cette manifestation.

### **ELECTIONS 2022 :**

Monsieur Le Maire communique les dates des futurs scrutins pour lesquels la commune devra organiser la tenue des bureaux de vote avec les tours de permanence des élus.

Elections Présidentielles : les 10 et 24 Avril 2022.

Elections Législatives : les 12 et 19 Juin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 49, non sans avoir fixé la date de la prochaine réunion au Mardi 15 Mars 2022.